

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4 Date de révision: 08.12.2025 Numéro de la FDS: 400001011815 Date de dernière parution: 12.12.2023  
Date de la première version publiée: 27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2019 A  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : MTQ6-205J-F00V-KR27

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composants époxy

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV  
Adresse : Grijpenlaan 18  
3300 Tienen  
Belgique  
Téléphone : +41 61 299 20 41  
Télifax : +41 61 299 20 40  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4 Date de révision: 08.12.2025 Numéro de la FDS: 400001011815 Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1- phénolénoxyméthylène)]bisoxiran e	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 50 - < 70
[3-(2,3- époxypropoxy)propyl]triméthoxy silane	2530-83-8 219-784-2 01-2119513212-58	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
4,4'-isopropylidènebis[2- allylphénol]	1745-89-7 217-121-1 01-2120087203-61	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés   | : Eau pulvérisée<br>Mousse résistant à l'alcool<br>Dioxyde de carbone (CO2)<br>Poudre chimique sèche           |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |  |   |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
| Produits de combustion dangereux                       | : Oxydes de carbone<br>Phénoliques  |

### 5.3 Conseils aux pompiers

- |   |  |
|---|--|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.   |
| Méthodes spécifiques d'extinction                   | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  |
| Information supplémentaire                          | : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. |

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| Précautions individuelles | : Utiliser un équipement de protection individuelle.<br>Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. |
|---------------------------|--|

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- |   |  |
|---|--|
| Précautions pour la protection de l'environnement | : Éviter que le produit arrive dans les égouts.<br>Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|---|--|

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Méthodes de nettoyage | : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, |
|-----------------------|---|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ne pas inhaller les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
Précautions pour le stockage en commun	: Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.
Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage	: Stable dans des conditions normales.
Température de stockage recommandée	: 2 - 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Donnée non disponible
--------------------------------	-------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4 Date de révision: 08.12.2025 Numéro de la FDS: 400001011815 Date de dernière parution: 12.12.2023  
Date de la première version publiée: 27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[1-méthyléthylidène]bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	21 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	147 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	12,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	43,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	12,5 mg/kg p.c./jour
4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,57 mg/kg

#### Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[1-méthyléthylidène]bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2019 A**

Version 1.4 Date de révision: 08.12.2025 Numéro de la FDS: 400001011815 Date de dernière parution: 12.12.2023  
Date de la première version publiée: 27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

		poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
Siloxanes and silicones, di-Me, reaction products with silica	Sédiment d'eau douce	> 100 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sol	23 mg/kg
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Eau douce - intermittent	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sédiment marin	0,36 mg/kg
	Sol	0,14 mg/kg
4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]	Eau douce	0,00021 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,000021 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,0021 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	3,1 mg/l
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,11 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,011 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,021 mg/kg
	Remarques:Méthode de l'équilibre	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
- Protection des mains  
Matériel : caoutchouc butyle  
Délai de rupture : > 8 h
- Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : 10 - 480 min
- Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)  
Délai de rupture : > 8 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

Remarques	: Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. L'équipement doit être conforme à l'EN 14387
Filtre de type	: Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Forme	: pâte
Couleur	: noir
Odeur	: légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion/point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: > 100 °C Méthode: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires., coupelle fermée
Température d'auto-	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

inflammation	
Température de décomposition	: > 140 °C
pH	: La substance / Le mélange est non soluble (à l'eau)
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 130 000 mPa,s (25 °C) Méthode: ISO 3219 thixotropique
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: pratiquement insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	: 1,2 g/cm3 (20 °C) Méthode: DIN 51757
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Caractéristiques de la particule	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### **2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 8 025 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 4 250 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

##### **4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2019 A**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.12.2023  
1.4 08.12.2025 400001011815 Date de la première version publiée:  
27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

## **Composants:**

**2,2'-[{(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)}]bisoxirane:**

Espèce	: Lapin
Durée d'exposition	: 4 h
Evaluation	: Irritant pour la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Irritant pour la peau.

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:**

Espèce : Lapin  
 Durée d'exposition : 4 h  
 Méthode : OCDE ligne directrice 404  
 Résultat : Provoque des brûlures.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Composants:

**2,2'-[*(1*-méthyléthylidène)bis(*4,1*-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour les yeux.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux.

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce	: Lapin
Evaluation	: Irritation sévère des yeux
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Risque de lésions oculaires graves.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

## Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

## Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

## Composants:

### **2,2'-[*(1*-méthyléthylidène)bis(*4,1*-phénylèneoxy)méthylène]bisoxirane:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Voies d'exposition	:	Peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### 4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:

Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### Mutagénérité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Composants:

#### 2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique Résultat: positif
-----------------------	---	--

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Mutagénérité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: test in vivo Espèce: Souris (mâle) Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg Résultat: négatif
----------------------	---	--

Type de Test: Test de mutation du gène  
Espèce: Rat (mâle)  
Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day  
Méthode: OCDE ligne directrice 488  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Génotoxicité in vitro

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo

: Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: positif

Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 1600 mg/kg  
Résultat: négatif

Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: négatif

### 4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium  
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse  
Système d'essais: Escherichia coli  
Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli  
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé.

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2019 A**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.12.2023  
1.4 08.12.2025 400001011815 Date de la première version publiée:  
27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

## **Composants:**

**2,2'-[{(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)}]bisoxirane:**

Espèce	:	Rat, mâle
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	:	7 jours / semaine
NOAEL	:	15 mg/kg p.c./jour
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Organes digestifs

Espèce	:	Souris, mâle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	0, 0,1, 10, 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	:	3 jours / semaine
NOEL	:	0,1 Poids corporel mg / kg
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Organes digestifs

Espèce	: Rat, femelle
Voie d'application	: Dermale
Durée d'exposition	: 24 mois
Dose	: 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	: 5 jours / semaine
NOEL	: 100 Poids corporel mg / kg
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: négatif

Espèce	: Rat, femelle
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 24 mois
Dose	: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	: 7 jours / semaine
NOAEL	: 100 mg/kg p.c./jour
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: négatif
Organes cibles	: Organes digestifs

Espèce	: Rat, femelles
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 24 mois
Dose	: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	: 7 jours / semaine
NOEL	: 2 mg/kg p.c./jour
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Résultat	: négatif
Organes cibles	: Organes digestifs

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2019 A**

Version 1.4 Date de révision: 08.12.2025 Numéro de la FDS: 400001011815 Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce	:	Souris, mâle
Voie d'application	:	Dermale
Durée d'exposition	:	482 jours
Dose	:	5 mg/kg
Fréquence du traitement	:	3 quotidien
Résultat	:	négatif

### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

## Composants:

### 2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxydiméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité	: Type de Test: Etude sur deux générations Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids corporel mg / kg Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416 Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
-------------------------	---

Incidences sur le développement du fœtus	: Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.
--	--

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 13 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4 Date de révision: 08.12.2025 Numéro de la FDS: 400001011815 Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 10 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 415  
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 200 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

### 4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 85/250/750/500 milligramme par kilogramme  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité générale chez les parents: NOEL: 250 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: Non classé

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 85/250/750/500 milligramme par kilogramme  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Toxicité pour le développement: NOAEL: 500 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Résultat: Aucune réaction secondaire.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

**ARALDITE® 2019 A**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.12.2023  
1.4 08.12.2025 400001011815 Date de la première version publiée:  
27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

### Toxicité à dose répétée

## Composants:

### 2,2'-[**(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)**]bisoxirane:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	50 mg/kg
Voie d'application	:	par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	:	14 Weeks
Nombre d'expositions	:	7 d
Dose	:	0, 50, 250, 1000 mg/kg/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	$\geq 10 \text{ mg/kg}$
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	13 Weeks
Nombre d'expositions	:	5 d
Dose	:	0, 10, 100, 1000 mg/kg/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 411

Espèce	:	Souris, mâle
NOAEL	:	100 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	13 Weeks
Nombre d'expositions	:	3 d
Dose	:	0, 1, 10, 100 mg/kg/day
Méthode	:	OCDE ligne directrice 411

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEC	: > 1000 mg/m <sup>3</sup>
Voie d'application	: Inhalation
Atmosphère de test	: poussières/brouillard
Durée d'exposition	: 672 h
Nombre d'expositions	: 5 d
Méthode	: OCDE ligne directrice 412

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 1000 mg/kg/d
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 2 160 h
Nombre d'expositions	: 7 d
Méthode	: Toxicité subchronique

#### **4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:**

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	85 mg/kg
NOAEL	:	85 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	8 week
Nombre d'expositions	:	7 d/week
Dose	:	85/250/700/500

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4 Date de révision: 08.12.2025 Numéro de la FDS: 400001011815 Date de dernière parution: 12.12.2023  
Date de la première version publiée: 27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

Méthode : OCDE ligne directrice 422

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### **2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

##### **4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:**

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

### Effets neurologiques

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les : CE50 : 11 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

algues/plantes aquatiques

Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC : 4,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes

: CL50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 55 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: CL50 : 324 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

: CE50 : 119 mg/l  
Durée d'exposition: 168 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

: NOEC: >= 100 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,21 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,64 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 1,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
  
NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0,11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 310 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **2,2'-[ (1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

- Biodégradabilité : Type de Test: aérobie  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 5 %  
Durée d'exposition: 28 d

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)  
pH: 4  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)  
pH: 9  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 37 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 6,5 hrs (24,5 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,15 hrs (24,5 °C)  
pH: 5  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 0,13 hrs (24,5 °C)  
pH: 9  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

### 4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobie  
Inoculum: Mélange  
Concentration: 30 mg/l  
Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 302 C

Type de Test: aérobie  
Inoculum: boue activée

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

Concentration: 30 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)	: Demande Biochimique en Oxygène 54,82 mg O <sub>2</sub> /L Concentration: 30 mg/l Méthode: OCDE ligne directrice 302C
Stabilité dans l'eau	: Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C) pH: 4 Méthode: OCDE Ligne directrice 111
	Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): > 1 yr (25 °C) pH: 7 Méthode: OCDE Ligne directrice 111
	Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 249 d (25 °C) pH: 9 Méthode: OCDE Ligne directrice 111

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C)  
pH: 7,1  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

##### **[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,6 (25 °C)

##### **4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Pow: 13 200 (20 °C)  
log Pow: 4,12 (20 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 445

##### **4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.12.2023
1.4	08.12.2025	400001011815	Date de la première version publiée: 27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

Répartition entre les compartiments environnementaux : Adsorption/Sol  
Koc: 4990, log Koc: 3,7  
Méthode: OCDE ligne directrice 121

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Composants:

##### **2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

##### **[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

##### **4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:**

Evaluation : N'est pas persistant, bioaccumulable et toxique (PBT).  
N'est pas très persistant et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Composants:

##### **2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:**

Evaluation : N'a pas de propriétés perturbatrices du système endocrinien.

##### **4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:**

Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Composants:

##### **2,2'-(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

- Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

### 4,4'-isopropylidènebis[2-allylphénol]:

- Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).  
N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN** : UN 3082
- ADR** : UN 3082
- RID** : UN 3082
- IMDG** : UN 3082
- IATA** : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, DIALLYL BISPHENOL A)
- ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, DIALLYL BISPHENOL A)
- RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, DIALLYL BISPHENOL A)
- IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4 Date de révision: 08.12.2025 Numéro de la FDS: 400001011815 Date de dernière parution: 12.12.2023  
Date de la première version publiée: 27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, DIALLYL BISPHENOL A)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, DIALLYL BISPHENOL A)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 9	
<b>ADR</b>	: 9	
<b>RID</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12.12.2023  
1.4 08.12.2025 400001011815 Date de la première version publiée:  
27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

Instruction d' emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3  Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4 Date de révision: 08.12.2025 Numéro de la FDS: 400001011815 Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015

Date d'impression 10.12.2025

contacter votre fournisseur.

Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses 9b Dangereux pour l'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : 51  
(R-461-3, France)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4511

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

- H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

- Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## ARALDITE® 2019 A

Version 1.4	Date de révision: 08.12.2025	Numéro de la FDS: 400001011815	Date de dernière parution: 12.12.2023 Date de la première version publiée: 27.05.2015
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Date d'impression 10.12.2025

Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.